



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

4 JUIN 2018 – 14H30

Salle Gabriel MARTY

### **Etaient présents :**

Enseignants collège A: Joël ANDRIANSIMBAZOVINA (PR), Mathieu CARPENTIER (PR), Vincent DUSSARD (PR), Céline MANGEMATIN (PR)

Enseignants collège B: Caroline BOUIX (MCF), Pierre JUSTON, Solange MIRABAIL (MCF)

BIATSS : Valerian ROYER

Etudiants collège licence: Corentin AUFFRET, Hayrati DJIBO, Mathias SALLES

Etudiants collège master et doctorat : Thomas BERTRAND, Alexandre CHARPY

Personnalités extérieures : Emeline RIBES (AIRBUS)

### **Avaient donné procuration :**

Enseignants collège A : Marie BASSANO (PR) (à Vincent DUSSARD), Aurore GILLET (PR) (à Vincent DUSSARD), Didier KRAJESKI (PR) (à Mathieu CARPENTIER), Marc NICOD (PR) (à Joël ANDRIANSIMBAZOVINA)

Enseignants collège B : Olivier BLIN (MCF) (à Céline MANGEMATIN), Séverin JEAN (MCF) (à Solange MIRABAIL), Marie-Violaine LOUVET (MCF) (à Caroline BOUIX), Moussa THIOYE (MCF) (à Céline MANGEMATIN), Anne-Laure THOMAT RAYNAUD (à Mme MIRABAIL)

BIATSS : Cécile FROSSARD (à Valerian ROYER), Stéphanie PORCARIO (à Valerian ROYER)

Etudiants collège master et doctorat : Romain SAINT-JOAN (à Thomas BERTRAND)

**Excusés :** Pierre-Marie HANQUIEZ (CCI de Toulouse), Christophe LAURENT (Tribunal administratif de Toulouse), Nadia PELLEFIGUE (Région Occitanie)

**Invités :** Catherine CLUZEAUD DELVIT, Caroline HOURDRY

Le conseil débute à 14h35.

Il est procédé à la lecture des procurations.

M. LAURENT, président du Tribunal administratif de Toulouse avait donné sa procuration à M. JEAN, mais celui-ci n'a finalement pas pu venir. La procuration est donc caduque.

Monsieur le doyen annonce que le Conseil de faculté restreint du 24 mai a émis un avis favorable sur les candidatures suivantes :

- M. Moussa THIOYE, directeur du master 2 Droit de l'Immobilier (suite au départ à la retraite du professeur Pierre GALAN)
- M. Lukas RASS MASSON, directeur de l'European school of law
- 12 enseignants chercheurs pour le jury du CAPA 2018

M. DUSSARD demande pourquoi certains masters 2 sont dirigés par deux co-directeurs. Il souhaiterait qu'une règle soit établie à ce sujet. En l'occurrence, concernant le M2 Droit de l'Immobilier, cela eut été pertinent car c'est un domaine qui mêle droit privé et droit public.

Monsieur le doyen trouve cette question parfaitement légitime. Mme BASSANO et M. KRAJESKI vont coordonner un groupe de travail Master 2, qui devra notamment examiner ce point pour l'avenir. En outre, Monsieur le doyen serait d'avis de limiter les directions de master 2 à un seul master 2, ou éventuellement à deux co-directions. Il est également tout à fait contre l'idée d'imposer un co-directeur à un autre co-directeur.

### **1- Adoption du compte rendu du Conseil de Faculté du 03 mai 2018**

En l'absence d'observations, le compte rendu est adopté en l'état à l'unanimité.

### **2- Modifications d'arrêtés d'examen (FCV2A)**

Madame CLUZEAUD-DELVIT expose des modifications minimales dans le master 1 Droit et management social de l'entreprise, dans le DU Droit et religions, et dans le master de Droit du Patrimoine.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Madame CLUZEAUD-DELVIT évoque la réforme en cours de la Capacité en droit à Toulouse.

Monsieur le doyen souhaite que la Faculté de droit s'investisse à nouveau dans ce diplôme. Le lien devra être fait avec la future « L0 », dans le cadre de la réforme de la licence. Il souhaiterait qu'un Groupe de travail planche sur cette question.

Monsieur le doyen remercie le Service de la Formation continue pour l'ensemble de son action.

### **3- Convention avec l'Université Diego Portales (CHILI)**

Madame Caroline HOURDRY, directrice du SCREI, explique que la convention, assez ancienne, était renouvelée chaque année par tacite reconduction. Il s'agit d'une université privée comptant environ 15 000 étudiants. Nos étudiants juristes en sont toujours revenus très satisfaits. L'échange porte chaque année sur deux étudiants chiliens et deux étudiants toulousains.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

Mme DJIBO demande comment s'opère la sélection des étudiants sortants.

Mme HOURDRY explique que la sélection repose sur trois critères :

- Linguistique : il faut au moins un niveau B2 en espagnol
- Académique : les résultats obtenus au cours de chaque année universitaire

- La motivation de l'étudiant

Mme DJIBO fait remarquer que certains étudiants sortants reçoivent leurs notes tardivement, ce qui pose problème pour entrer en M1 ou en M2.

Mme HOURDRY répond qu'elle a tout à fait conscience du problème et que le SCREI fait tout son possible pour en atténuer les effets.

En général, les étudiants sont prévenus avant de partir en mobilité. C'est le cas pour l'Allemagne, où l'on sait que les relevés de note nous parviennent avec beaucoup de retard.

#### **4- Election de la huitième personnalité extérieure siégeant au Conseil de Faculté**

Monsieur le doyen explique que l'article 6 des statuts de la Faculté de droit prévoit que 8 personnalités extérieures siègent au Conseil de Faculté : Sept sont de droit, et la huitième doit être désignée par les membres du Conseil. Mme Patricia GENDELMAN (laboratoires Pierre FABRE) vient d'effectuer 2 mandats entiers, soit 8 ans en tout. On la remercie pour tout le travail effectué. Elle va désormais s'investir dans un comité Faculté de droit/Entreprises.

Pour succéder à Mme GENDELMAN, Monsieur le doyen propose M. Christian BASTIDE, président du Tribunal de commerce de Toulouse.

M. BASTIDE s'est déclaré disponible pour venir régulièrement participer à nos travaux.

Cette nomination intervient dans une période où il y a une volonté mutuelle de renforcer les liens entre le Tribunal de commerce et la Faculté de droit.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité sur la proposition de nommer M. BASTIDE comme huitième personnalité extérieure du conseil de faculté.

#### **5- Point sur les dossiers en cours**

##### **Le prochain conseil de faculté**

Monsieur le doyen fait un point sur le calendrier.

Le dernier conseil de faculté de l'année universitaire devait avoir lieu le 26 juin. Traditionnellement, ce conseil plénier est précédé d'un conseil restreint qui examine les propositions d'attribution de cours faites par les sections. Afin de laisser un peu plus de temps aux sections, il est envisagé de reculer le Conseil au jeudi 5 juillet. Cette information sera officialisée dans les jours à venir.

Cette année, les présidents de section ont été destinataires d'un tableau listant l'ensemble des cours, et facilitant grandement le travail de répartition. Il remercie le service de la Scolarité pour cet excellent travail.

##### **L'agrégation de droit public**

Monsieur le doyen relate qu'il s'est rendu à Paris pour les résultats de l'agrégation de droit public. Il y a eu cette année vingt-trois candidats reçus dont trois originaires de notre université : MM. GIACUZZO, TESTARD et N'DIOR. Nous nous réjouissons de ces résultats et félicitons les nouveaux agrégés. C'est Monsieur Jean-François GIACUZZO

(ancien docteur de notre Université) qui sera nommé à la Faculté de droit au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Son laboratoire de rattachement sera l'IEJUC.

### **Les abonnements aux revues juridiques en ligne**

En charge de ce dossier, Mme MANGEMATIN explique que pour le moment, on n'a pas trouvé de solution pour se réabonner à la revue Lexbase (coût : environ 10 000 €).

M. NICOD avait soulevé l'existence de doublons entre les labos et l'Université.

M. DUSSARD pense que c'est une question importante, mais qu'elle ne règlera pas notre problème de budget.

Il faut donc poursuivre la réflexion.

### **Le projet de Clinique du droit**

Monsieur le doyen explique qu'il convient de réactiver le projet de Clinique du droit qui était resté en stand-by. En effet, on s'était heurté à un certain nombre de difficultés, et des questions restaient en suspens :

Faut-il ouvrir cette clinique aux autres professions juridiques (hormis la profession d'avocat) ?

Quel est le niveau d'études requis pour participer ? (a priori, on privilégierait plutôt les étudiants en master)

Qui encadre les étudiants ?

Cet encadrement pourra-t-il donner lieu à une équivalence horaire pour les enseignants ?

Est-ce qu'on bonifie la participation des étudiants à cette clinique du droit ?

Quelles sont les expériences des autres facultés ?

En charge de ce dossier, M. CARPENTIER explique que certaines cliniques du droit sont spécialisées : par exemple en droit des étrangers.

Une bonification serait souhaitable, mais ces activités seront entièrement bénévoles.

Il faudra faire en sorte de garantir la confidentialité des consultations. Il conviendra également de trouver un lieu qui convienne.

Enfin, il sera nécessaire que les étudiants soient encadrés par un enseignant-chercheur et un praticien.

### **Les cours en anglais**

Mme MANGEMATIN rappelle que Monsieur le doyen lui a confié la tâche de constituer un groupe de travail relatif aux cours en anglais. Ce groupe est actuellement composé de M. CARPENTIER, Mme MENDOZA CAMINADE, M. KRAJESKI, M. THIOYE, Mme LOUVET, Mme FABRIES LECEA, M. DJEDJE, et M. MARTIN DI MICHELE.

Deux questions seront menées de front :

- Les cours de droit français en anglais
- Les cours d'anglais juridique en licence 1

Monsieur le doyen précise que la Faculté de droit est au maximum de l'utilisation de son enveloppe budgétaire. En conséquence, si on veut créer de nouvelles heures d'enseignement, il faut en supprimer d'autres au préalable. Monsieur le doyen veut que la Faculté de droit soit exemplaire, il n'est donc pas question de dépasser l'enveloppe qui nous est attribuée.

M. DUSSARD ajoute qu'avec la réforme en cours de la taxe d'apprentissage, on peut craindre une diminution de nos recettes de taxe d'apprentissage de 50 %.

Mme MIRABAIL pensait qu'une mobilité étudiante avait pour finalité d'apprendre la langue du pays d'accueil, en l'occurrence le français.

Mme RIBES fait remarquer qu'à Airbus, 100 % des contrats sont rédigés en anglais. Les juristes d'Airbus, même stagiaires, doivent donc maîtriser l'anglais.

M. DUSSARD voulait instituer l'anglais obligatoire dans le master 1 en droit fiscal. Mais cela n'a pas été possible, car il aurait fallu proposer aussi l'espagnol, l'italien etc...

M. DUSSARD est très surpris de constater que certains responsables de master 2 considèrent l'expérience Erasmus comme une perte de temps. Pour sa part, il la voit comme un atout.

Selon lui, la montée en puissance de l'anglais à UT1 est un enjeu crucial.

M. ANDRIANSIMBAZOVINA explique qu'à Aix-en-Provence, il y a des cours de 18h00, 24h00 et 30h00. Cela pourrait être une solution pour dégager des heures disponibles pour l'anglais.

M. DUSSARD pense que dans le master 2 droit fiscal, on pourrait réduire le nombre d'heures, sans faire baisser le niveau des étudiants. Il trouve peu cohérent de devoir interroger des étudiants en 5 minutes sur un cours qui a duré 30 heures.

### **Les syllabi**

Monsieur le doyen fait le point sur les syllabi.

Il explique que d'autres composantes de l'université en disposent.

M. HEBRAUD lui a récemment communiqué un document qui pourra servir de modèle. C'est un formulaire très intéressant qui, sous réserve de quelques adaptations pour notre composante, pourra être réutilisé par nos étudiants, mais aussi pour renseigner d'autres documents. Il est nécessaire également de viser une harmonisation entre les composantes. Compte tenu de l'urgence qui concerne les étudiants de L3 qui doivent choisir au semestre 6 entre droit privé et droit public, on va mettre en place les syllabi dans un premier temps pour la licence 3, avec un formulaire simplifié. Puis l'année prochaine, on le fera pour chaque niveau d'étude avec le formulaire élaboré en concertation avec le niveau central. On devra bien-sûr tenir compte aussi de l'évolution de la licence.

M. BLIN précise qu'il dispose déjà de la moitié des syllabi. Les enseignants-chercheurs les ayant déjà transmis ne devront pas le faire à nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le doyen suspend la séance à 16h55.